

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
 DE L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

F/50.La.Doc. 16  
 18 Décembre 1950.

RAPPORT DE LA TROISIÈME SESSION DE LA COMMISSION LATINO-AMÉRICAINE  
 DES FORÊTS ET PRODUITS FORESTIERS DE LA F. A. O.

La troisième Session de la Commission Latino-Américaine des Forêts et Produits Forestiers de la FAO s'est ouverte à Santiago de Chili, le 11 Décembre 1950.

Étaient présents:

- BRASILE** Mr. Landolpho Antonio ~~Borges~~ da Fonseca. Premier Secrétaire à l'Ambassade du Brésil auprès de la République du Chili.
- CHILI.** Mr. Victor Bianchi Gundian. Président Inspecteur des Parcs Nationaux et Réserves Forestières, Ministère des Terres et Colonisation.  
 Mr. Pablo Velasco Narbona. Ingénieur Agronome, Direction des Forêts, Ministère des Terres et Colonisation.  
 Dr. Eduardo Torricelli Diaz. Ingénieur Forestier, Direction des Forêts, Ministère des Terres et Colonisation.  
 Dr. Carlos Muñoz Pizarro. Ingénieur Agronome, Directeur des Recherches Agronomiques, Direction Générale de l'Agriculture, Ministère de l'Agriculture.  
 Mr. Hernan Valenzuela Rosales. Ingénieur Forestier.  
 Mr. Jorge Gilchrist. Ingénieur Forestier.  
 Mr. Manuel Rodríguez. Ingénieur Agronome.  
 Mr. Raul Ramirez. Ingénieur Agronome, Directeur des Services Agricoles de la Province de Concepcion.  
 Mr. Raul Ducci. Ingénieur civil, Département du Développement de la Production Forestière, Corporation de Fomento de la Production.  
 Mr. Danilo Poklenovic. Ingénieur civil, Directeur d'Établissements Industriels, Professeur à l'Université de Santiago.
- CUBA,** Mr. Rodolfo Arango. Directeur de l'Agriculture, La Havane.
- COLOMBIA** Dr. Cesar Garrido. Secrétaire à l'Ambassade de Colombie auprès du Gouvernement du Chili.
- ECUADOR.** Dr. Misael Acosta Solis. Directeur Forestier, Ministère de l'Économie de la République de l'Écuador. Quito.
- FRANCE.** Mr. Paul Deng. Chef du Service Forestier du Département de la Guyane Française. Cayenne.
- GRANDE BRETAGNE.** Mr. Christopher Swabey. Conservateur des Forêts de la Guyane Britannique. Georgetown.
- NICARAGUA.** Mr. Maximiliano Romero. Chargé d'Affaires de la République du Nicaragua auprès du Gouvernement de la République du Chili.
- REPUBLIQUE DOMINICAINE** Mr. Jaime M. Costero. Secrétaire à l'Ambassade de la République Dominicaine auprès du Gouvernement du Chili.
- URUGUAY.** Mr. Elvino Lopez. Ingénieur, Service des Forêts du Ministère de l'Agriculture de la République Orientale de l'Uruguay. Montevideo.
- U.S.A.** Mr. Edward Kotok. Directeur adjoint des Forêts. Directeur du Service des Recherches, Département de l'Agriculture. Washington.

- U.S.A. Mr. Henry B. Rogworth, Chef du Service Forestier de Porto Rico; Directeur de la Station Experimentale Tropicale de Rio Piedras, Puerto Rico  
Mr. Alfred E. Fivaz, Departement du Commerce, Conseiller de la Délégation, Washington.  
Mr. Frank H. Wasdsworth; Chef de la Station Experimentale Tropicale de Rio Piedras, Puerto Rico.
- C.E.P.A. Mr. H. M. Phillips, President du Comité de Developpement Economic et d'Immigration de la CEPAL.
- I.L.O. Mr. J. Mondez, Délégué permanent de L'Organisation Internationale du Travail aupres du Comité de Developpement Economique et d'Immigration.
- F.A.O. Mr Marcel Leloup, Directeur de la Division des Forêts et Produits Forestiers de la FAO Washington.  
Mr Pierre Terver, Chef du Bureau Latino Américain des Forêts et Produits Forestiers et Secrétaire Executif de la Commission Latino Americaine des Forêts et Produits Forestiers de la FAO, Rio de Janeiro.  
Mr. Horacio Recart, Officier pour les problèmes d'Assistance Technique aupres du Bureau Latino Américain des Forêts et Produits Forestiers de la FAO.
- O.E.A. Mr. J. L. Colon, Chef du Bureau de l'Agriculture, Union Pan Americaine, Washington.

Mr. VICTOR BIANCHI GUNDIAN, Inspecteur des Parcs Nationaux et des Reserves Forestiers au Ministère des Terres et Colonisation, membre de la Délégation du Chili, a été élu, a l'unanimité President de la Commission Latino-Américain de Forêts et Produits Forestiers de la FAO.

Les délégués ont adopté le projet d'ordre du jour qui leur était soumis par le Secretariat.

#### I - PRINCIPES D'ECONOMIE FORESTIERE ET DE SYLVICULTURE.

- 1) - La Commission a procédé a l'étude des Principes d'Economie Forestière et de Sylviculture, tels qu'ils ont été préparés par le Secretariat de la FAO, conformément a une des recommandations formulées au cours du 30 Congrès Forestier Mondial d'Helsinki
- 2) - Les membres de la Commission ont tout d'abord approuvé les principes élaborés De tels principes doivent être, dans chacun des pays, a la base de toute politique forestière. S'il est bien entendu qu'il est de la seule compétence et de la seule responsabilité des Gouvernements de préparer, sur ces bases une politique forestière, la FAO pourra cependant, et sur leur demande, les aider a formuler et a mettre en oeuvre cette politique. L'Assistance Technique, soit directe, soit par l'intermédiaire du Programme d'Assistance des Nations Unies, sera utilisable a cette fin.
- 3) - La Commission n'a fait aucune observation concernant la presentation des principes et elle a adopté, a l'unanimité la redaction du Preambule et de la Seconde Partie.
- 4) - En ce que concerne la Première Partie, Paragraphe I, elle demande que, pour le texte français, et dans la phrase "Chaque pays doit déterminer et réserver les surfaces actuellement boisées qu'il consacra d'une façon permanente a la culture des forêts", le mot "actuellement" soit supprimé. Malgré le contexte, il peut prêter a confusion; il ne figure d'ailleurs pas dans les textes en langue espagnole et anglaise.

#### II - LE PROGRAMME D'ASSISTANCE TECHNIQUE.

- 1) - La Commission a étudié l'exposé, préparé par le Secretariat de la FAO, relatif a la politique envisagée concernant l'application, aux pays d'Amérique Latine, du Programme d'Assistance Technique.
- 2) - La Commission estime que, si une telle politique est suivie, les possibilités d'action de la FAO dans le domaine du developpement forestier en Amérique Latine pourront être largement développées.

3) - La Commission pense que les Gouvernements devraient soigneusement étudier les possibilités qui leur sont offertes, par l'intermédiaire du Programme d'Assistance Technique, pour les aider à résoudre, dans leurs pays, les problèmes forestiers.

C'est pourquoi elle:

RECOMMANDE AUX GOUVERNEMENTS, de procéder rapidement à l'étude de leurs besoins en Assistance Technique dans le domaine du développement forestier et d'utiliser, à cet effet, les conseils des techniciens forestiers de la FAO, spécialement par l'intermédiaire du Bureau Latino Américain.

RECOMMANDE AUX GOUVERNEMENTS, de prêter une attention particulière à la nécessité d'utiliser, au cours de la première phase de l'Assistance, des missions dont la composition est bien équilibrée.

RECOMMANDE QUE, dans l'application des programmes concernant l'exposition des ressources forestières, une importance suffisante soit réservée aux nécessités d'application de saines pratiques sylvicoles, afin d'assurer d'une part, la continuité de l'approvisionnement des industries en matière première et d'autre part, pour sauvegarder la pérennité de la forêt elle-même. Les missions devront donc toujours comprendre un technicien des problèmes de sylviculture et d'aménagement.

LA COMMISSION RECOMMANDE QUE, lors de l'élaboration des projets concernant le développement forestier, l'aspect financier des problèmes soit étudié compte tenu de l'importance qu'il présente et, dans ce but, insiste pour que les missions comprennent un spécialiste de ces questions.

4) - LA COMMISSION RECOMMANDE QUE, dans la mise en oeuvre du Programme d'Assistance Technique, il soit réservé une place importante au développement des recherches dans tous les domaines de la forêt et des industries du bois, et elle espère que les institutions de recherches, existantes ou à créer, pourront fournir l'assistance nécessaire.

5) - LA COMMISSION RECOMMANDE QUE, afin de stimuler aussi bien l'intérêt des techniciens que l'intérêt du public, le Programme d'Assistance Technique soit utilisé en vue de la diffusion des informations techniques.

### III - LES PROBLÈMES DE MAIN D'OEUVRE ET D'IMMIGRATION ET LE DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION FORESTIERE.

1) - Au cours du meeting durant lequel les problèmes de main d'oeuvre et d'immigration ont été discutés, la Commission a reçu l'assistance de Mr H.M. PHILLIPS, membre du Secrétariat de la CEPAL, qui suivait les travaux de la Commission en qualité de Président du Comité de travail pour le Développement Economique et l'Immigration, de Mr J. MENDEZ, représentant de l'Organisation Internationale du Travail au sein de ce Comité, ainsi que de Mr Venturoli, Chef de la Mission Italienne d'Immigration au Chili.

2) - La Commission tient à montrer l'importance qu'elle attache aux possibilités de développement de la production forestière en relation avec l'immigration.

3) - Les problèmes que posent le développement forestier en Amérique Latine étant des problèmes de développement économique, ils présentent, non seulement un côté technique qui intéresse directement la FAO, mais aussi des aspects économiques financiers et de main d'oeuvre pour lesquels l'aide de l'ECLA, de l'ILO, et des diverses autres Organisations Internationales Spécialisées est importante. La Commission, qui avait tout d'abord reconnu l'importance de ces questions, considère maintenant qu'elles doivent être étudiées à travers tous ces aspects en considérant chacun des projets spécifiques et concrets, capables d'être rapidement mis en oeuvre, comme faisant partie de programmes généraux tenant compte d'une politique forestière intéressant un pays tout entier ou une région naturelle dans son ensemble.

4) - La Commission pense que, dans la majorité des cas, la seule solution au problème est dans des mouvements de population vers les zones à développer. Elle considère également que le concept de Combinat Sylvicole avec industries forestières

intégrées, préconisé par la FAO, constitués, au point de vue social, comme d'ailleurs aux points de vue technique et économique, la formule vers laquelle il faut tendre. La nature et le volume des mouvements de main d'œuvre variera selon les cas. Ils pourront être envisagés soit en provenance de régions voisines, soit en provenance d'autres pays c'est à dire sous forme d'immigration et les conditions de ces mouvements de main d'œuvre ainsi que la nature même des besoins dépendront des caractéristiques physiques, climatiques et humaines des zones à développer.

5) - Dans la zone tempérée et subtropicale, la Commission considère que les projets qui impliquent une immigration des pays d'Europe, qui disposent de surplus disponibles de populations et de techniciens, sont de nature à jouer un rôle important et de longue haleine dans le développement des projets forestiers et ceci dans l'intérêt mutuel des pays d'Europe et des pays d'Amérique Latine.

6) - Dans les régions tropicales et équatoriales, les problèmes de recrutement de main d'œuvre pour les besoins du développement forestier, sont également importants et souvent plus complexes. Ce qu'il faut surtout, c'est obtenir une main d'œuvre qui soit adaptée aux conditions climatiques particulières. Dans les régions dans lesquelles l'installation de cette main d'œuvre présente des difficultés spéciales, la mécanisation intensive constituera une des solutions permettant de résoudre cette difficulté. Lorsqu'une immigration sera envisagée, l'installation des immigrants devra être préparée après une étude très sérieuse de leurs besoins compte tenu des conditions locales. L'immigration Européenne sera envisagée d'une façon limitée.

La Commission:

ATTIRE L'ATTENTION DES GOUVERNEMENTS MEMBRES, sur l'importance de l'immigration comme facteur intervenant dans le développement des possibilités d'exploitation des ressources forestières;

RECOMMANDE AUX GOUVERNEMENTS MEMBRES, d'entreprendre, dès que possible, dans ce but, des études générales, envisageant le problème forestier dans le cadre de l'économie du pays;

SUGGERE QUE LES GOUVERNEMENTS MEMBRES, sur la base des possibilités offertes par le Programme d'Assistance Technique des Nations Unies, sollicitent que des missions soient mises à leur disposition afin de les assister dans leurs études qui devront couvrir tous les aspects du problème et spécialement celui des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des projets;

SUGGERE ENSUITE AUX GOUVERNEMENTS MEMBRES, d'élaborer rapidement des projets spécifiques intéressant à la fois le développement forestier et l'immigration. Lorsque la mise en œuvre de tels projets présentera des difficultés d'ordre technique, économique, financier ou de main d'œuvre, que les Gouvernements ne seront pas en mesure de résoudre par leurs seuls moyens, et qui seront de la compétence des Organisations Internationales, ces Gouvernements pourront demander, pour leur solution, l'assistance de ces Organisations, spécialement de la FAO, du Secrétariat de l'ECLA par l'intermédiaire du Comité de Travail pour le Développement Economique et l'Immigration dans lequel ILO et les autres agences intéressées dans les problèmes d'immigration sont intéressées, et de la Banque Internationale de Reconstruction et Développement.

7) - Afin de faciliter la coordination entre l'offre et la demande de main d'œuvre et plus particulièrement en ce qui concerne les techniciens,

DEMANDE A LA FAO, en coopération avec le Bureau Latino Américain de la main d'œuvre de l'Organisation Internationale du Travail et avec les Bureaux Régionaux de l'Organisation Internationale des Réfugiés, de continuer à recueillir les informations sur les offres d'emplois, à les classer selon les spécifications, et à les diffuser parmi les organismes nationaux intéressés.

RECOMMANDE AUX GOUVERNEMENTS, d'établir à cet effet des bureaux de main d'œuvre ou des sections spéciales pour le placement des techniciens de la forêt et du bois, qui rechercheront, pour les satisfaire, les besoins en spécialistes dans

les différentes branches de l'activité forestière et des industries du bois. Signale que le bureau Latino Américain de main d'oeuvre de ILO peut aider les Gouvernements pour l'établissement de tels Services.

#### IV - L'ASPECT FINANCIER DES PROGRAMMES D'ASSISTANCE TECHNIQUE EN MATIÈRE FORESTIÈRE.

- 1) - Au cours de la discussion des problèmes d'Assistance Technique, de même que lors des études sur les possibilités d'immigration en Amérique Latine, en relation avec le développement forestier, la Commission a noté que ces problèmes présentaient toujours un aspect financier important.
- 2) - La Commission note également que, généralement, le développement des ressources forestières doit être coordonné avec les autres éléments de l'économie du pays. Les aspects forestiers du problème doivent donc être étudiés en liaison avec les développements envisagés dans les domaines agricoles et industriels.
- 3) - La Commission pense que les missions d'Assistance Technique qui doivent travailler dans un pays devraient généralement comprendre des techniciens compétents, capables d'étudier et de conseiller sur les aspects forestiers des problèmes.

Dans ces conditions, la Commission:

RECOMMANDE: que, lorsque les Gouvernements préparent leurs programmes d'Assistance Technique, ils reconnaissent:

- a) - la nécessité d'inclure, dans les études, les aspects et les besoins financiers pour les projets proposés en matière forestière.
- b) - l'intérêt que présente, au cours des études l'examen avec les autorités gouvernementales compétentes, des possibilités qu'auront les pays d'utiliser leurs propres ressources financières pour la mise en oeuvre des projets proposés en matière forestière.
- c) - la possibilité et la nécessité de collaboration avec l'ECLA, la Banque Internationale et les autres organisations de crédit pour l'examen des aspects financiers des projets proposés en matière forestière.

#### V - L'UTILISATION CHIMIQUE DES BOIS ET LA SYLVICULTURE.

- 1) - Au cours de cette discussion, la Commission a cherché tout d'abord à faire le point de la situation dans le domaine des possibilités d'utilisations chimiques des bois tropicaux. Elle disposait à cet effet d'un important travail présenté par la délégation française et d'un exposé de synthèse préparé par le Secrétariat. La discussion s'est rapidement étendue aux bois des régions tempérées du fait que, dans certains cas, les problèmes qui se posent sont de même nature.
- 2) - En ce qui concerne les techniques de transformation, la Commission considère que son intérêt doit se porter, d'une part sur celles qui permettent une utilisation plus complète de la forêt tropicale, d'autre part sur les procédés de fabrication permettant un traitement de mélanges hétérogènes, parfois complexes, d'essences forestières feuillues, tropicales ou tempérées.
- 3) - La Commission est d'accord sur le fait, qu'aujourd'hui les principes de plusieurs procédés permettant d'arriver à ce résultat sont au point scientifiquement et que, pour certains d'entre eux, les techniques ont déjà été arrêtées, tant en laboratoire qu'en usines-pilotes.
- 4) - La Commission qui considère ces problèmes comme d'intérêt général pour tous les pays d'Amérique Latine, désireait donc que la FAO aide à mettre au point ces techniques d'une façon définitive, jusqu'au plan industriel. En conséquence elle:

interessant la transformation chimique des bois de ce continent. Pense que de telles études doivent être effectuées actuellement en Amérique Latine, a proximité des forêts a utiliser, de façon a ce qu'elles soient entreprises dans des conditions convenables tenant compte des facteurs locaux et des problèmes économiques.

SUGGERE, etant donné l'urgence de ce problème, que les laboratoires et les installations industrielles qui existent sur ce continent soient utilisées au maximum, et qu'il soit fait appel autant que possible, a l'aide des techniciens qui ont déjà une experience de ces problèmes particuliers.

DEMANDE A LA FAO, d'étudier les possibilités d'utiliser les fonds de l'Assistance Technique pour ces études et suggere que, dans l'intérêt commun, une partie de certaines contributions nationales a ce programme, puissent être ainsi directement utilisées.

5) - En ce qui concerne les relations entre la sylviculture et les utilisations chimiques des bois, en particulier dans les régions tropicales, la Commission estime que, seules les industries chimiques sont capables d'absorber une proportion importante des peuplements hétérogènes et ainsi, de permettre une exploitation plus rentable. La Commission estime que les méthodes sylvicoles doivent toujours tendre vers le maintien de l'équilibre végétal afin d'éviter les risques de fléaux naturels, tels qu'invasion d'insectes, maladies, incendies, etc.

6) - Etant donnée l'évolution continuelle des techniques industrielles de transformation et d'utilisation, il est évidemment difficile de prévoir, plusieurs décades à l'avance, quelles seront les demandes de l'industrie en ce qui concerne les caractéristiques de la matière première. La Commission pense toutefois que, lors des aménagements forestiers, aucune des possibilités d'utilisation dans les diverses classes d'industries ne doit être négligée.

Néanmoins, les besoins en bois de pâte sont déjà supérieurs à la production, et il est certain que ces besoins iront encore en s'accroissant. De ce fait, il semble à la Commission que s'il est tenu compte des deux précautions précédentes, il n'y a aucun danger à favoriser, au cours des traitements forestiers, la multiplication d'essences sociales à croissance rapide. De telles méthodes, qui permettront de diminuer le nombre d'essences à traiter dans les cuissons de mélanges, présenteront donc des avantages aussi bien au point de vue industriel que sylvicole. De telles pratiques sont donc recommandables.

#### VI - L'INSTITUT LATINO AMERICAIN DE RECHERCHES ET D'ENSEIGNEMENTS FORESTIERS.

1) - Le Secrétariat a rendu compte à la Commission des dernières évolutions concernant la préparation du projet d'Institut Latino Américain de Recherches et d'Enseignements Forestiers.

2) - Concernant la proposition faite par le Gouvernement Hollandais en accord avec la Commission des Caraïbes, d'organiser au Suriname la station régionale de Caraïbes, la Commission des Forêts et Produits Forestiers est d'avis, qu'au point de vue technique, une telle location n'est pas convenable puisque le Suriname fait partie de la zone continentale à climat équatoriale. Cette location doit être recherchée dans la zone géographique de l'archipel Caraïbe.

3) - La Commission note avec satisfaction les propositions de collaboration qui ont été faites par le Gouvernement des États Unis, concernant la Station Expérimentale Tropicale de Rio Piedras, à Puerto Rico.

Elle en remercie le Gouvernement des États Unis et recommande au Bureau Régional de maintenir d'étroites relations avec cette station pour tous les problèmes d'intérêt commun.

Elle recommande également que les dispositions nécessaires soient prises pour que les intéressantes propositions offertes soient utilisées au maximum.

4) - La Commission estime, que les études en vue de la création de l'Institut Latino Américain de Recherches et d'Enseignements Forestiers, doivent constituer, parmi les tâches du Bureau Regional, celle qui présente les plus d'urgence et les plus d'importance.

En conséquence, elle recommande au Bureau Regional de la FAO de reprendre cette question auprès des Gouvernements et d'insister une nouvelle fois auprès d'eux afin qu'ils fassent officiellement connaître leur opinion et leurs intentions concernant ce projet.

La Commission insiste pour que les observations, suggestions et propositions soient adressées le plus rapidement possible au Bureau Regional et propose à cet effet, un délai de 4 mois. Passé ce délai, la FAO devra agir compte tenu des propositions, techniquement acceptables, qui lui auront été présentées.

5) - Dans ce cas où des propositions officielles, concernant la création de stations regionales, seraient, dans le cadre d'un pays, réalisables immédiatement, au moins en ce qui concerne certaines catégories de recherches, la Commission demande à la FAO d'apporter au pays toute son assistance pour que le travail soit immédiatement entrepris.

6) - La Commission prend note de la proposition formulée par le Gouvernement de l'Equador, à la Conférence FAO-OEA de Montevideo, concernant la création d'un Institut Latino Américain de Conservation de Sols et de Reforestation. Elle considère que les problèmes de conservation des sols présentent une importance capitale en Amérique Latine et qu'ils méritent d'être étudiés dans le cadre d'un Institut d'intérêt commun pour tous les pays de ce continent.

La Commission demande au Secrétariat de procéder à une consultation auprès des Gouvernements sur la question de la création et de l'organisation d'un Institut de Conservation des Sols, afin qu'une duplication des travaux soit évitée et afin que la collaboration maximum qu'il est nécessaire d'établir entre les deux Instituts projetés soit assurée.

#### VII - LA STANDARDISATION INTERNATIONALE DE LA NOMENCLATURE ET DE LA TERMINOLOGIE FORESTIERE.

La Commission a étudié le travail préparé à ce sujet par le Secrétariat. Elle reconnaît unanimement la nécessité d'une standardisation et présente les recommandations suivantes:

##### A) - DEFINITION DES TERMES FORESTIERS.

1) - La traduction espagnole des définitions préparées par la FAO pour les statistiques forestières et de produits forestiers devra être revue et devra prendre sa forme définitive dès que possible;

2) - Compte tenu de l'expérience déjà acquise par le "Tropical Forest Experiment Station" de Rio Piedras, à Puerto Rico, dans la préparation d'un glossaire forestier espagnol-anglais, cette traduction pourra être soumise, par la FAO, à cette Station qui contrôlera les termes et ajoutera les synonymes en espagnol;

3) - La FAO pourra compléter ce travail en ajoutant à la fin de chacune des définitions, les synonymes en anglais, portugais, français et allemand. Le document sera ensuite soumis, pour examen et observations, à chacun des pays, à qui sera demandé d'indiquer éventuellement les synonymes locaux qui devraient être portés dans la publication.

4) - Un glossaire complet de termes forestiers en langue espagnol serait extrêmement utile et devrait être préparé aussi rapidement que possible, grâce à une collaboration de la FAO au travail actuellement entrepris à la Station de Rio Piedras.

Ce glossaire devrait comprendre des définitions en langue espagnole avec synonymes en anglais, français, allemand et portugais.

5) - Lorsque la Station tropicale de Rio Piedras aura préparé les définitions des 1000 termes les plus importants dans la liste des 1.800 termes qui doivent former la base du glossaire, un projet devra être soumis qui comprendra ces définitions aussi que la liste des 800 termes non encore définis.

La FAO fera circuler ce projet dans les divers pays pour observations et addition de synonymes locaux qui devront être ajoutés à chacune des définitions.

6) - La FAO adressera l'ensemble des commentaires à la Station tropicale de Rio Piedras pour élaboration du glossaire.

#### B - FORMATION FORESTIÈRES.

1) - Une classification universelle des types de formations forestières en Amérique Latine est très nécessaire pour la préparation d'une carte forestière générale de la région. Une carte basée sur la notion de climax doit être élaborée en première urgence; elle doit être préparée à titre de référence, avant que les exploitations aient modifié certains de ces climax forestiers.

Les classifications plus détaillées qu'il sera certainement désirable de préparer ultérieurement pourront généralement être envisagées dans le cadre de cette classification de base.

2) - Le type de classification préparé par BOARD pour les pays de l'Amérique Tropicale, est considéré comme étant actuellement la classification la plus convenable pour cette région.

3) - Pour les inventaires forestiers en région tropicale, la classification de BOARD doit être utilisée, au moins en ce qui concerne les six groupes principaux de formations forestières.

4) - L'extension d'une classification semblable aux pays de la zone tempérée devra être envisagée par les techniciens de ces pays. La FAO doit étudier les possibilités de leur fournir son assistance en la matière.

5) - La FAO devrait diffuser des traductions espagnoles de la classification de BOARD, à chacun des pays.

#### C - NOMENCLATURE DE ESSENCES FORESTIÈRES.

1) - Il est nécessaire que soit établie une liste des essences forestières d'Amérique Latine et que la standardisation de la nomenclature des noms commerciaux soit poursuivie.

2) - La FAO doit s'occuper tout d'abord de la standardisation de la nomenclature de essences qui font l'objet d'un commerce international.

3) - La FAO devrait en collaboration avec une institution spécialisée dans l'étude des bois, mettre au point une liste, parfaitement au point, des noms scientifiques des principales essences forestières.

4) - La FAO devrait demander à chacun des pays, une liste des bois exportés et importés, avec leurs noms scientifiques, les noms vernaculaires et les noms commerciaux.

5) - La FAO devrait ensuite étudier l'ensemble de cette documentation, afin de préparer la liste des essences forestières importantes pour le commerce international avec noms scientifiques et vernaculaires. Les appellations commerciales utilisées devraient être également fournies, avec ordre de préférence.

#### VIII - STATISTIQUES DE PRODUITS FORESTIÈRES.

1) - La Commission considère que l'amélioration des statistiques de produits forestiers constitue une de ses tâches permanentes, et elle estime qu'il est indispensable d'aider la plupart des pays à améliorer la production de ces statistiques. Elle reconnaît que l'élaboration de bonnes statistiques nécessite la création de services bien équipés et dotés de personnel compétent. Ces services sont donc



coûteur, mais les résultats de ces efforts sont directement utilisables pour l'économie du pays et, de ce fait, sont largement profitables.

2) - Pour aider à l'obtention de ces résultats, la Commission estime qu'il faut doter les Services des moyens de travail nécessaires.

3) - Les services de statistiques devront rechercher l'aide et l'appui des organisations commerciales et industrielles en ce qui concerne les parties des programmes qui peuvent présenter, pour celles-ci, un intérêt direct concernant les entreprises.

Afin de développer cet intérêt, la Commission conseille aux pays d'organiser des comités industriels et commerciaux qui pourront aider les Services de Statistiques lors de l'exécution de leurs programmes.

En conséquence la Commission:

RECOMMANDE AUX GOUVERNEMENTS, d'appuyer leurs programmes de statistiques sur des bases légales et d'élaborer en particulier des lois qui permettront d'exiger la fourniture des renseignements statistiques, tout en sauvegardant les intérêts des organisations ou des personnes qui fournissent ces informations.

INSISTE sur l'importance de la formation des techniciens et considère que le Programme d'Assistance Technique des Nations Unies est parfaitement en mesure d'aider à cette formation.

RECOMMANDE DONC AUX GOUVERNEMENTS, de demander cette assistance à la FAO. Une telle assistance peut être envisagée sous plusieurs formes selon le degré d'évolution des services de statistiques forestières, mais d'une façon générale, la Commission recommande aux Gouvernements et à la FAO, de prévoir cette assistance en 3 étapes successives:

a) - Envoi dans les pays d'experts internationaux chargés d'étudier les conditions dans lesquelles les services de statistiques de produits forestiers peuvent être améliorés, reorganisés ou créés. Ces experts devront s'attacher au problème sous son angle administratif afin de connaître les possibilités et moyens qui pourront pratiquement être mis, par les Gouvernements, à la disposition de ces services. Il s'attacheront également à sélectionner les techniciens locaux qu'il y aurait intérêt à perfectionner ou à former dans le domaine statistique.

b) - Création, soit de cours spéciaux de perfectionnement, soit de stages ou des bourses d'études permettant la formation individuelle ou collective des techniciens latino Américains de statistiques de produits forestiers.

c) - Dès que ces étapes auront été franchies et qu'un service de statistiques aura été établi, intérêt de fournir aux pays une aide complémentaire en mettant à leur disposition d'autres experts qui les conseilleront en vue d'une amélioration de ces services.

#### IX - PROGRAMMES ET ESTIMATIONS DE PRODUCTIONS, CONSOMMATION ET COMMERCE DES PRODUITS FORESTIERS.

La Commission note avec satisfaction que, malgré les délais réduits, les pays ont été déjà nombreux à répondre à cette enquête qui présente, sur le plan international un grand intérêt.

Compte tenu de ces résultats satisfaisants, elle demande au Bureau Régional de poursuivre son action dans le domaine des enquêtes statistiques, tant par consultation directe des services, au cours des voyages des officiers, que par correspondance pour de l'étude critique des informations fournies.

#### X - LE MATERIEL D'EQUIPEMENT.

1) - La Commission a entendu un exposé du Secrétariat sur le travail effectué dans ce domaine par la Division des Forêts et Produits Forestiers de la FAO. Elle considère que les renseignements ainsi recueillis, publiés ou mis à la disposition des utilisateurs, présentent un grand intérêt.

2) - La Commission estime que ce travail doit être poursuivi et que, dans certains cas la publication de catalogues sur le matériel d'équipement pourrait être complétée par des études spéciales concernant de nouveaux types de matériel ou de nouvelles méthodes d'utilisation. Ces études pourraient par exemple, être publiées dans la revue "UNASYLVA".

3) - Par ailleurs la Commission considère que les enquêtes sur le matériel actuellement fabriqué par les constructeurs pourraient utilement être complétées par des études sur des possibilités d'adaptation de ce matériel à certaines conditions spéciales d'utilisation, particulièrement en régions tropicales.

#### KI - ORGANISATION DU TRAVAIL FUTUR DE LA COMMISSION.

1) - Après avoir entendu un exposé du Secrétariat sur la matière et l'ayant approuvé, la Commission:

RECOMMANDE, que la Commission Latino Américain des Forêts et Produits Forestiers de la FAO se réunisse tous les deux ans. Ces réunions pourraient se tenir en principe, l'année ou par suite de sa périodicité bisannuelle, la Conférence Générale de la FAO n'a pas lieu.

Demande toutefois au Directeur Général de la FAO:

a) - De convoquer la Commission en sessions spéciales si les circonstances l'exigent;

b) - de réunir, entre les sessions normales, des Comités de travail, composés de spécialistes, pour l'étude des problèmes particuliers.

2) - LA COMMISSION DEMANDE au Secrétariat de préparer, en accord avec les Gouvernements l'agenda de la 4<sup>e</sup> Session, et de déterminer, avec eux, le lieu et la date exacte de la réunion.

